



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

---

## L'avenir du monde rural dans le contexte européen

Claude Baillet

### Abstract

Following on from the European Single Act and in the context of a new reform of the CAP, a community wide-ranging action has just been launched to promote rural development. The action reflects a new European approach to rural development ; an integrated spatial and humanist approach which contrasts starkly with the previous basically sectoral and productivist structural approach. A significant proportion of the European structural funds, which are in the process of being doubled, will go to finance this measure. The strengthening of the socio-economic cohesion of the Community is the major final objective of this action. Its application will face a number of challenges.

### Résumé

Comme suite à l'Acte unique européen et dans le contexte d'une nouvelle réforme de la PAC, une action communautaire d'envergure vient d'être engagée pour promouvoir le développement rural. L'action correspond à une approche européenne nouvelle du développement rural ; approche intégrée, spatiale et humaniste qui tranche nettement avec l'approche structurelle antérieure, plutôt sectorielle et productiviste. Une part non négligeable des Fonds structurels européens dont le volume est en train de doubler assurera le financement de cette action. Le renforcement de la cohésion socio-économique de la Communauté est en fin de compte l'enjeu majeur de cette action. La mise en œuvre de celle-ci est confrontée à de nombreux défis.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Baillet Claude. L'avenir du monde rural dans le contexte européen. In: Économie rurale. N°202-203, 1991. Quel avenir pour l'agriculture et le monde rural ? pp. 19-24;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1991.4176>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1991\\_num\\_202\\_1\\_4176](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1991_num_202_1_4176)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## L'AVENIR DU MONDE RURAL DANS LE CONTEXTE EUROPÉEN

Claude BAILLET \*

### Résumé :

Comme suite à l'Acte unique européen et dans le contexte d'une nouvelle réforme de la PAC, une action communautaire d'envergure vient d'être engagée pour promouvoir le développement rural. L'action correspond à une approche européenne nouvelle du développement rural ; approche intégrée, spatiale et humaniste qui tranche nettement avec l'approche structurelle antérieure, plutôt sectorielle et productiviste. Une part non négligeable des Fonds structurels européens dont le volume est en train de doubler assurera le financement de cette action. Le renforcement de la cohésion socio-économique de la Communauté est en fin de compte l'enjeu majeur de cette action. La mise en œuvre de celle-ci est confrontée à de nombreux défis.

### THE FUTURE OF THE RURAL SOCIETY IN THE EUROPEAN CONTEXT

#### Summary :

Following on from the European Single Act and in the context of a new reform of the CAP, a community wide-ranging action has just been launched to promote rural development. The action reflects a new European approach to rural development ; an integrated spatial and humanist approach which contrasts starkly with the previous basically sectoral and productivist structural approach. A significant proportion of the European structural funds, which are in the process of being doubled, will go to finance this measure. The strengthening of the socio-economic cohesion of the Community is the major final objective of this action. Its application will face a number of challenges.

En préambule, je tiens à rendre hommage aux fondateurs de la Société Française d'Economie Rurale. Le qualificatif « rural » qu'ils ont choisi pour dénommer la SFER témoigne de leur vision futuriste au moment où en 1948 ils fondèrent cette Association. L'évolution d'aujourd'hui démontre la constante modernité de leur choix.

Le « contexte européen » qui servira de toile de fond à mon propos appelle d'entrée de jeu quelques précisions. L'Europe connaît présentement des changements profonds et kaléidoscopiques. Cette situation conduit à limiter notre vision européenne à la partie actuellement la moins tourmentée de notre vieux continent, c'est-à-dire à l'Europe de la Communauté. Nonobstant la réunification de l'Allemagne, la Communauté européenne ne devrait pas en effet connaître de bouleversements, ni changer fondamentalement de cap dans les deux ou trois années à venir.

Le monde rural européen dont je traiterai est donc essentiellement circonscrit aux douze Etats membres de

la Communauté. La période considérée se limite au terme rapproché de 1993. Les dispositions communautaires récemment arrêtées pour promouvoir le développement rural me serviront de références car elles ont une influence certaine sur les perspectives qui s'offrent au monde rural européen de demain. Mais tout d'abord, un constat s'impose au sujet de la prise en compte de la dimension européenne du monde rural.

### L'AVENIR DU MONDE RURAL EST DORÉNAVANT DEVENU UNE PRÉOCCUPATION DE PREMIER PLAN POUR LA COMMUNAUTÉ

Le traité de Rome (article 2) a donné mission à la Communauté européenne de « promouvoir un développement harmonieux des activités économiques, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue... ».

La composante rurale de la Communauté assume en la matière un rôle déterminant. Le monde rural peut ainsi

\* Conseiller à la Commission des Communautés Européennes.

contribuer à l'accomplissement de cette mission. En conséquence, il aurait dû dès 1958, faire l'objet d'une attention particulière des institutions européennes. En fait, la Communauté s'est d'abord et surtout préoccupée du développement de certains secteurs d'activité.

Paradoxalement, sous l'effet des politiques sectorielles communautaires, l'intégration européenne a ainsi progressé par la création de déséquilibres qu'il a fallu ensuite combler en franchissant de nouvelles étapes. Sans ces déséquilibres provoqués initialement, la progression vers la Communauté que nous connaissons aujourd'hui eut probablement été beaucoup plus lente.

Par exemple, pendant près de trente années, le secteur agricole aura mobilisé l'attention de la Communauté et quasi-totalement éclipsé le reste du monde rural sur la scène communautaire. Pour promouvoir son agriculture, la Communauté disposait il est vrai, d'un exceptionnel instrument : la politique agricole commune (PAC). Elle a pleinement utilisé celui-ci pour faire avancer l'intégration du secteur agricole. Mais elle était par ailleurs totalement démunie de moyens de promotion directe des autres domaines d'activité composant le milieu rural (la forêt, l'artisanat, les PME du commerce, de l'industrie et des services...). Pendant trois décennies « avenir du monde rural » et « avenir du monde agricole » furent ainsi intimement confondus par les stratégies de la Communauté.

Les temps ont changé. Dans nombre de zones rurales, l'agriculture a perdu son caractère prédominant, quasi exclusif, même si dans la plupart des cas elle demeure un secteur d'activité moteur de l'économie rurale. La Communauté se devait de prendre cette évolution fondamentale en compte et d'adapter sa politique structurelle en conséquence. Ce changement de stratégie est intervenu à l'occasion d'une nouvelle réforme de la PAC, rendue nécessaire par les tensions budgétaires insupportables auxquelles les divers rouages de cette politique étaient soumis. Ce changement n'est pas, comme certains ont pu le croire, une tentative délibérée de donner le change à la PAC. En fait, il s'agit de compléter celle-ci pour en accroître l'efficacité.

Un développement rural bien conduit est le gage d'une agriculture mieux intégrée à son milieu ambiant et plus prospère. Il assure une économie territorialement mieux équilibrée et un environnement amélioré. Il constitue un des moyens de consolider la Communauté européenne sur des bases plus stables. Il devrait ainsi permettre à celle-ci de mieux affronter les défis de toutes sortes qui l'attendent d'ici la fin du siècle. Ainsi l'avenir du monde rural est peu à peu passé au devant de la scène communautaire. Il est devenu sujet de préoccupation majeure et domaine d'action prioritaire pour la Communauté.

Que représente en fait le monde rural dans la Communauté européenne ? Quelles en sont les caractéristiques ? Quelles tendances marquent son évolution ?

### **LE MONDE RURAL : UN MILIEU COMPLEXE ET ÉVOLUTIF, DIFFICILE À APPRÉHENDER AU NIVEAU EUROPÉEN**

Le monde rural dans la Communauté n'a pas encore fait l'objet d'une définition précise et univale. Une bonne mesure de celui-ci fait toujours défaut. On considère qu'il occupe plus de 80 % du territoire communautaire et qu'il correspond à près de la moitié de la popula-

tion de la Communauté. Mais c'est un monde complexe, difficile à saisir et à analyser.

Les lacunes de l'information à son sujet sont considérables. Elles constituent un point faible pour la formulation, le suivi et l'évaluation d'une véritable politique en la matière. Les statisticiens européens ont en ce domaine, devant eux, un large champ d'investigation. Il est urgent qu'ils s'y engagent activement tant est grand le besoin de données fiables et comparables et tant est long le chemin pour les obtenir.

Quelques indicateurs très généraux ont jusqu'à présent été utilisés concomitamment pour cerner de plus près le monde rural communautaire. Parmi ceux-ci, le PIB par habitant, la densité de la population et la part relative de la population active agricole dans la population active totale. Ces trois indicateurs sont loin de répondre complètement aux besoins d'une analyse approfondie. Il faudra les compléter. Ils permettent néanmoins de mesurer une des caractéristiques essentielles du monde rural dans la Communauté, à savoir : son extrême diversité. A titre d'exemple, rappelons que la part de la population active agricole par rapport à la population active totale, atteint des niveaux tout à fait dissemblables selon le pays considéré : 2-3 % au Royaume-Uni et en Belgique/Luxembourg, 21-25 % au Portugal et en Grèce ! L'accélération de l'intégration européenne devrait en principe réduire ces écarts. Mais de fortes tendances à la concentration régionale des activités et des revenus se manifestent. Si l'on n'y prête garde, celles-ci risquent d'aggraver les disparités.

Autre caractéristique de la ruralité communautaire : les stades différents de son évolution. Elle est partout soumise aux mêmes tendances dites « lourdes » qui se traduisent notamment par la diminution du poids relatif de l'agriculture dans l'économie rurale, par la réduction de la population active agricole, par l'agrandissement des exploitations agricoles, par l'émergence de nouveaux besoins notamment en matière de services. Les écarts constatés entre pays ou régions ont en fait principalement pour origine des différences dans leur stade d'évolution.

Les zones rurales de la Communauté sont confrontées à des problèmes de nature et d'intensité différentes selon les divers types de zones considérés. On distingue généralement à cet égard :

- les zones rurales situées à la périphérie des grandes agglomérations ;
- les zones rurales des régions touchées par le déclin industriel de secteurs entiers (charbonnages, sidérurgie, textile...) ;
- les zones rurales à forte prédominance agricole, éloignées des pôles de développement et des grandes agglomérations (le « rural profond »).

Chacun de ces types de zone rurale rencontre des problèmes spécifiques. On compte aussi fort heureusement, mais ce ne sont pas les plus nombreuses, des zones rurales à bonnes potentialités, dotées d'une agriculture dynamique ouverte à la modernisation et qui ne rencontrent pas de problèmes insurmontables.

Les zones rurales déshéritées de la Communauté cumulent bien souvent plusieurs handicaps. On les trouve notamment dans les régions en retard de développement. C'est là précisément qu'une intervention substantielle de la

Communauté s'impose en complément des efforts consentis au niveau national. Une telle intervention doit permettre à ces zones de ne pas rester en marge des retombées bénéfiques de l'intégration européenne.

Comment la Communauté intervient-elle dorénavant pour sauvegarder le milieu rural là où il est en difficulté et pour promouvoir son développement sur l'ensemble du territoire ?

### UN EFFORT COMMUNAUTAIRE QUALITATIF ET QUANTITATIF SANS PRÉCÉDENT POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Dans la perspective ouverte par l'Acte unique européen, et grâce à la réforme de ses Fonds structurels, la Communauté s'est récemment dotée des moyens de promouvoir efficacement son développement en général et le développement de ses zones rurales en particulier.

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE) et le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricoles - section orientation (FEOGA), ont vu leur mission en matière de développement rural amplifiée et précisée par l'adoption en 1988 d'une réglementation communautaire qui fixe cinq objectifs prioritaires à l'ensemble des politiques structurelles de la Communauté :

Objectif 1 : Promouvoir le développement des régions de la Communauté en retard.

Objectif 2 : Reconvertir les régions gravement affectées par le déclin industriel.

Objectif 3 : Lutter contre le chômage de longue durée.

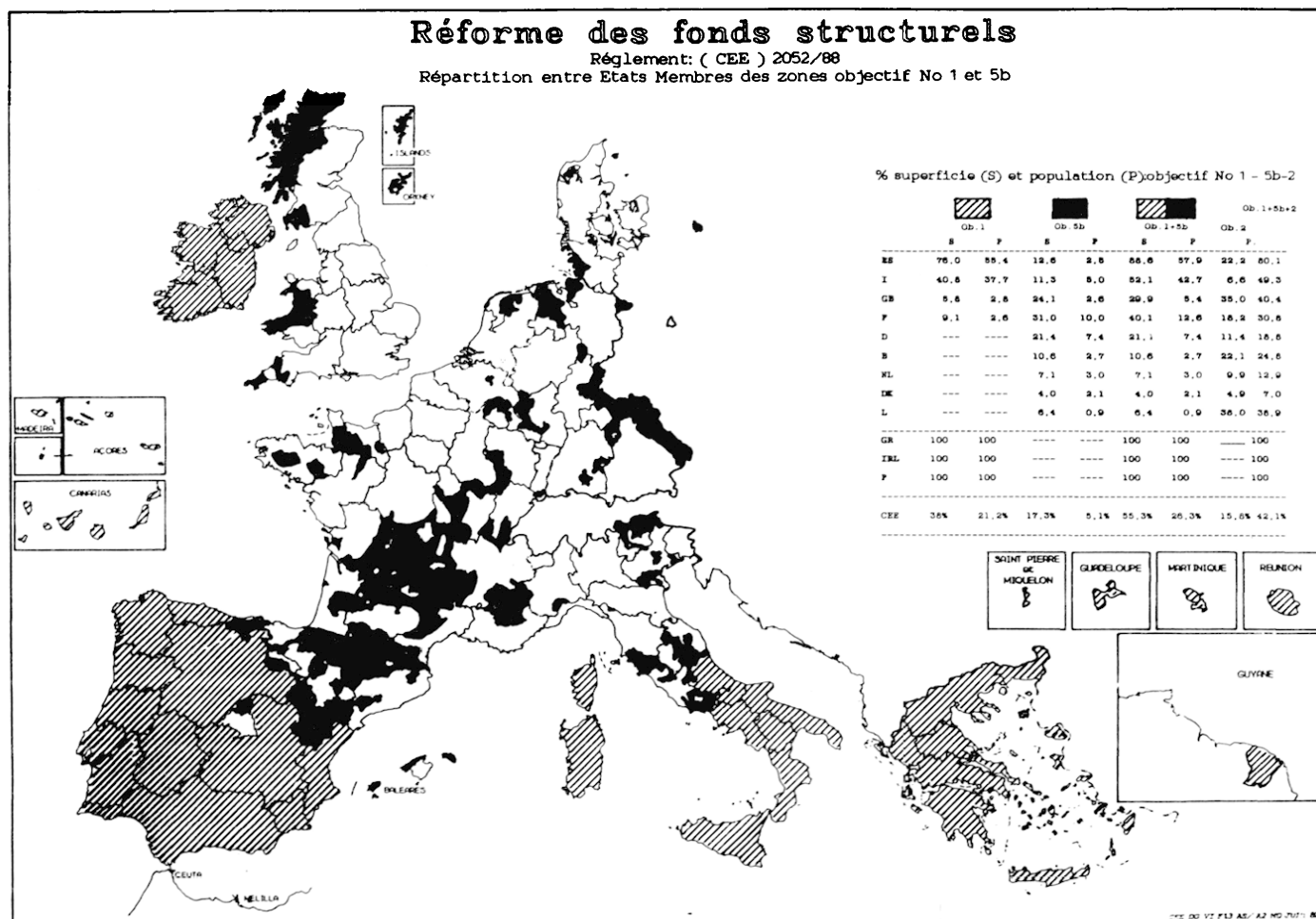
Objectif 4 : Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Objectif 5 : Faciliter la réforme de la politique agricole commune :

a) par l'adaptation des structures de production, de transformation et de commercialisation dans l'agriculture et la sylviculture ;

b) par la promotion du développement des zones rurales.

Les principes de cette importante réforme se résument en quelques mots-clés : concentration des moyens, partenariat, cohérence avec les politiques nationales et subsidarité, gestion améliorée, simplification, suivi et flexibilité. Chacun de ces principes a fait l'objet de larges commentaires dans les documents appelés dans la bibliographie indiquée ci-après. La carte suivante dans laquelle figurent les zones retenues pour les interventions communautaires correspondant aux objectifs 1 et 5 b illustre sous l'angle géographique l'application du principe de la concentration des moyens.



A l'occasion de la réforme des Fonds structurels, le Conseil européen a en outre décidé d'un renforcement substantiel de leur dotation budgétaire. Graduellement, pendant la période de cinq années sur laquelle porte cette réforme (1988-1993), le volume budgétaire annuel global des trois Fonds sera doublé. Les moyens financiers que la Communauté va ainsi consacrer à la mise en œuvre de ses politiques structurelles se répartissent indicativement comme suit pour la période 1989-1993 entre chacun des cinq objectifs prioritaires.

**Répartition indicative des crédits entre objectifs prioritaires pour la période 1989-1993**

Objectifs	Mécus (prix 1989)	
	Montant	
1. Régions en retard	38 300	
2. Régions en déclin industriel	7 205	
3. Chômage de longue durée	7 450	
4. Insertion professionnelle des jeunes	3 415	
5. a. Structures agricoles	2 795	
b. Développement des zones rurales	1 150	
Mesures transitoires et innovatrices	60 315	
Ensemble des objectifs		

En assurant le renforcement des instruments communautaires et la concentration de leurs moyens sur les domaines ou dans les zones qui en ont le plus besoin, en favorisant une étroite coordination entre instruments financiers, en prescrivant le partenariat entre les acteurs du développement rural des divers niveaux, en évitant autant que possible les doubles emplois avec les interventions nationales tout en favorisant les synergies entre celles-ci et sa propre action, la Communauté ajoute un « plus » significatif aux efforts déjà consentis en la matière par les Etats et les Régions. En assouplissant la gestion des interventions structurelles communautaires grâce notamment à la pratique de la programmation, du suivi systématique et de l'évaluation en veillant à la simplification des procédures, en ménageant des possibilités de réajustement, la réforme des Fonds structurels européens constitue un effort communautaire qualitatif et quantitatif remarquable dont le monde rural va pleinement profiter.

En sus des Fonds structurels, la Communauté ne continue pas moins à mobiliser les autres moyens financiers dont elle dispose pour promouvoir certains facteurs du développement rural, par exemple en matière de recherche, voire dans le cadre de la politique des marchés et des prix agricoles. La Communauté s'est aussi organisée pour être plus performante dans ses interventions structurelles en zones rurales. C'est ainsi que la Commission a restructuré ses services en créant plusieurs unités directement chargées de la mise en œuvre de l'action communautaire pour le développement rural.

Par les dispositions prises sur le plan tant juridique que financier et administratif, la Communauté donne dorénavant une crédibilité incontestable à sa politique structurelle en faveur du développement rural. Loin d'en rester là, la Commission parachève ce changement de cap par de nouvelles initiatives qui vont compléter le dispositif communautaire en vigueur.

### **DES INSTRUMENTS NOUVEAUX DEVRAIENT VENIR PROCHAINEMENT S'AJOUTER A LA PANOPLIE COMMUNAUTAIRE POUR LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

En vertu des pouvoirs que la réglementation - cadre de la réforme des Fonds structurels lui confère et en mettant à profit une réserve budgétaire de quelque 3,8 milliards d'écus relevant de l'enveloppe globale de ces Fonds, la Commission va engager, de concert avec les Etats membres, une série d'« initiatives » dont l'une au moins est appelée à concourir directement au développement rural.

**Initiatives communautaires (1)**

		Mécus (prix 1989)
RECHAR	Reconversion des bassins charbonniers	300
ENVIREG	Environnement régional	500
STRIDE	Sciences et technologie pour l'innovation	400
INTERREG	Régions frontalières	800
REGIS	Régions isolées	200
REGEN	Réseau de distribution de gaz	300
TELEMATIQUE	Promotion télécommunications	200
PRISMA/STAR	Préparation des entreprises au marché unique	100
EUROFORM-NOW-HORIZON	Emploi - Formation professionnelle	600
LEADER	Développement de l'économie rurale	400
Ensemble des initiatives communautaires		3 800

(1) Ces initiatives communautaires correspondent à la période couverte par les cadres communautaires d'appui approuvés.

L'initiative communautaire dénommée « LEADER » (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) prévoit l'octroi d'un soutien original aux acteurs du développement rural dans les zones correspondant aux objectifs 1 et 5 b de la réforme. Il s'agit de promouvoir dans ces zones la création ou le renforcement d'agences de développement local qui seront dotées de subventions globales et constitueront autant de pôles de référence et d'appui au développement rural. L'attrait de cette action réside dans son caractère novateur et typiquement communautaire. D'ici 1993, 400 millions d'écus devraient être dévolus au lancement de ces agences.

D'autres initiatives communautaires de ce type pourraient également être porteuses de développement rural,

(1) Le total des Initiatives communautaires n'est pas encore réparti par objectif. Les Initiatives communautaires mentionnées dans le tableau correspondent à la période couverte par les CCA approuvés.

telles l'initiative « Interreg » qui tend à renforcer la coopération entre régions frontalières et l'initiative « Envi-reg » qui aide les régions en retard de développement à résoudre certains problèmes d'environnement.

Dans un autre contexte, la Commission a récemment proposé de participer à la création d'un réseau d'une centaine de carrefours d'information et d'animation en zone rurale. La mission de tels « carrefours » est de faciliter l'accès aux entrepreneurs en milieu rural, notamment aux agriculteurs, des informations qui leur sont nécessaires. Ce réseau dénommé « MIRIAM » (Model scheme for Information on Rural development Initiatives and Agricultural Markets) répond à un réel besoin fréquemment exprimé.

Une troisième initiative de la Commission, sous forme d'une proposition récente, vise à étendre la gamme et la portée de certaines mesures structurelles agricoles qui relèvent de l'objectif 5 a. La Commission entend donner une nouvelle impulsion à la fonction environnementale de sa politique des structures agricoles. Par là, elle contribue aussi au développement rural.

De nature certes différente, ces trois initiatives communautaires se complètent mutuellement. Toutes trois sont en rapport direct avec le développement rural. Dès qu'elles auront été formellement approuvées, elles viendront combler une importante lacune du dispositif communautaire actuel. L'ensemble de ces trois initiatives devrait ainsi permettre à la Commission de disposer prochainement de tous les instruments indispensables à une bonne gestion de la politique structurelle agricole et rurale de la Communauté.

#### **ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE DE PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

Après avoir délimité les zones éligibles à l'action structurelle régionalisée de la Communauté et reçu les Plans de Développement des Zones Rurales (PDZR) élaborés par les instances régionales compétentes, plusieurs étapes décisives sont à franchir, à savoir :

— l'élaboration, la négociation et l'approbation de ce que, dans le langage communautaire, on appelle : cadres communautaires d'appui (CCA). Ces cadres décrivent notamment les grands axes du développement auxquels la Communauté reconnaît une priorité et qu'elle entend soutenir par son intervention financière ;

— l'élaboration, la présentation et l'approbation de programmes opérationnels (PO) qui précisent les objectifs correspondants aux axes retenus dans les CCA ; et quantifient les moyens octroyés ;

— enfin, le suivi et l'évaluation de l'action.

La plupart des cadres communautaires d'appui correspondant aux régions de l'objectif 1 ont été élaborés, négociés et approuvés en 1989. Ceux des zones objectif 5 b l'ont été à la mi 1990. La plupart des projets de programmes opérationnels correspondant à l'objectif 5 b sont parvenus à la Commission. Leur instruction et la négociation avec les instances compétentes, préalables à leur approbation, sont en cours. La Commission a d'ores et déjà approuvé un grand nombre de programmes opérationnels concernant l'objectif 1. Quant au projet « LEADER » et à la proposition « MIRIAM », ils devraient, en toute logique et sauf accident de parcours, être opérés

tionnels en 1991.

La réforme des Fonds structurels pour la promotion du développement rural est ainsi très largement engagée. La mise en œuvre de cette réforme dont l'échéance finale se situe à la fin de l'année 1993 devra être rondement menée pour atteindre tous les objectifs qui lui ont été fixés dans les délais prescrits.

La Commission présentera dans le courant de l'automne 1990, son premier rapport annuel sur la mise en œuvre de cette réforme. Ce faisant, elle aura l'occasion de mettre en exergue les principaux problèmes qui se sont présentés et les dispositions prises pour y remédier.

#### **DES ÉCUEILS A ÉVITER..., DES DÉFIS A SURMONTER**

L'approche régionale intégrée pluri-sectorielle qui fait l'originalité de l'action communautaire actuelle pour le développement des zones rurales, approche expérimentée dans le cadre des programmes intégrés méditerranéens, court plusieurs risques du fait des écueils qui se présentent sur le chemin. Ces écueils ont pour nom :

— force de l'habitude, c'est-à-dire : risque de retour à la primauté de l'approche sectorielle ; ce risque est grand lorsque la réforme ne s'est pas traduite par la mise en place de structures administratives appropriées,

— renforcement de la spécificité des procédures de chaque Fonds structurel rendant la coopération inter-Fonds problématique,

— partenariat de pure forme qui engendrerait frustrations et contestations,

— gaspillage de temps et d'énergie du fait de procédures complexes et imprécises,

— quantification approximative des programmes opérationnels compliquant leur suivi et leur évaluation,

— absence de données adéquates pour vérifier avec précision la subsidiarité de l'intervention communautaire,

— forte pression osmotique aux limites des zones éligibles tendant à élargir le champ géographique de l'action et à en réduire ainsi le degré de concentration géographique.

Pour éviter ces écueils, il faudra faire preuve de vigilance à tous les niveaux. Chaque acteur devra être informé des règles du jeu. Si besoin est, celles-ci devront être précisées, au fur et à mesure de l'avancement de l'action.

Les défis auxquels l'action communautaire est confrontée sont nombreux. Le premier a trait au nécessaire changement de comportement des administrations et des administrés. La dimension européenne et l'intérêt communautaire des programmes structurels sont dorénavant deux notions incontournables. Elles doivent être systématiquement prises en compte par les acteurs du développement rural. Cela requiert des efforts d'adaptation à tous les niveaux, de nouvelles habitudes à acquérir.

Pour l'établissement des plans de développement (PDZR) et des programmes opérationnels (PO) les fonctionnaires ou agents de l'administration territoriale sont ainsi dorénavant invités à prendre en compte l'intérêt communautaire au même titre que l'intérêt régional et local. De leur côté, les fonctionnaires ou agents communautaires

sont appelés à prendre en compte les intérêts régionaux ou locaux tout en veillant à l'intérêt communautaire. Les réflexes d'inspiration principalement budgétaire qui, dans le passé, ont généralement présidé au choix des mesures de la panoplie communautaire par les responsables nationaux de la politique structurelle devront faire dorénavant place à la recherche systématique du « plus » socio-économique que l'intervention financière de la Communauté apporte au développement des zones concernées.

Le défi auquel la Commission est quant à elle confrontée dans l'administration de ces mesures est celui de devoir concilier à la fois rigueur de gestion et flexibilité d'exécution tout en veillant à la stricte application de la réforme dans ses principes et dans sa lettre.

\*  
\* \*

Il ne manque à présent ni méthode, ni moyens, ni programmes, pour la promotion du développement rural par la Communauté européenne. Pour réussir, l'action engagée doit toutefois bénéficier de la durée et de la continuité. Il faut aussi que les ruraux - tous les ruraux - soient désireux et à même de prendre en mains leur propre destin. La réforme des Fonds structurels et la nouvelle approche

intégrée du développement rural qui la caractérise leur donne une occasion exceptionnelle à cet égard. Il est dorénavant possible de développer entre tous les acteurs concernés aux divers niveaux, de nouveaux types de relations et des modalités de coopération mutuellement enrichissantes. C'est là sans doute un des aspects positifs de la réforme dans la perspective d'une intégration européenne toujours plus complète.

Le succès de la nouvelle approche communautaire se mesurera non seulement à la qualité des programmes opérationnels présentés, et à leurs résultats ultérieurs, mais aussi à la perception d'un réel changement dans le comportement des ruraux et des acteurs du développement rural par rapport à l'Europe.

Avenir du monde rural en Europe et avenir de la Communauté européenne sont aujourd'hui plus que jamais interdépendants. Depuis la création de la Communauté, le monde rural n'a jamais fait l'objet d'autant d'attention et de sollicitude de la part des institutions européennes. Les efforts consentis par celles-ci pour promouvoir le monde rural sont pour tous les ruraux de la Communauté le gage d'un avenir meilleur.

## BIBLIOGRAPHIE

**L'avenir du monde rural** - Communication de la Commission des C.E. COM (88) 501 final du 28.07.88

**Vade-mecum sur la réforme des fonds structurels communautaires.**  
- Office des publications officielles des Communautés européennes 1989.

**Vade-mecum sur l'agriculture dans la réforme des fonds structurels.**  
- Europe verte 5/90 DG X (information agricole).

**Rapport annuel 1989 sur la mise en œuvre de la réforme des fonds structurels.** COM (90) 516 final du 29.10.90.

**Europe 2000 : les perspectives de développement du territoire communautaire** - Doc. préliminaire COM (90) 544 final du 20.10.90.